



FORMATION GRATUITE*

EMPLOYEURS DE MAIN D'OEUVRE

(uniquement le secteur production agricole et les CUMA)

Nouvelles dispositions de la convention nationale collective agricole au 1^{er} janvier 2021



Formation en présentiel
OU
à distance

Objectifs de la formation :

- > connaître la nouvelle classification des emplois
- > adapter sa politique salariale et les recrutements

Programme :

- > la nouvelle classification collective nationale
- > nouveaux critères pour classer les emplois : technicité, autonomie, responsabilité, etc
- > impact sur le salaire
- > expliquer le reclassement des salariés
- > politique salariale et recrutement : la retraite supplémentaire, l'accord d'entreprise, etc

PRÉSENTIEL :

Vendredi 29 janvier · Lundi 22 février
Jeudi 11 mars - Mardi 06 avril

Maison des Agriculteurs - 9 rue Jean Grémillon -
72013 Le Mans cedex 2 (7 heures)

A DISTANCE :

Jeudi 04 et vendredi 5 février · Jeudi 18 et vendredi 19 février
Jeudi 18 et vendredi 19 mars · Lundi 15 et mardi 16 avril

4 modules de 2 heures (10h à 12h et 14h à 16 h)

Formatrice : Edith CHASSERIAU, juriste service Emploi FDSEA de la Sarthe. Pré-requis : aucun

*Formation gratuite pour les employeurs de main d'oeuvre (financée par le VIVEA)

Prix salarié : 145€ HT - dossier de prise en charge BOOST COMPÉTENCE à réaliser via OCAPIAT

INSCRIPTION FORMATION NOUVELLES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION NATIONALE COLLECTIVE AGRICOLE AU 1^{ER} JANVIER 2021

à retourner sous huit jours à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon -
72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : Dénomination de l'exploitation :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél : E-mail :@.....

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

Vos productions :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Présentiel : Vendredi 29 janvier 2021 | <input type="checkbox"/> A distance : les 04 et 05 février 2021 |
| <input type="checkbox"/> Présentiel : Lundi 22 février 2021 | <input type="checkbox"/> A distance : les 18 et 19 février 2021 |
| <input type="checkbox"/> Présentiel : Jeudi 11 mars 2021 | <input type="checkbox"/> A distance : les 18 et 19 mars 2021 |
| <input type="checkbox"/> Présentiel : Mardi 06 avril 2021 | <input type="checkbox"/> A distance : les 15 et 16 avril 2021 |



* CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de 6 stagiaires et 12 maximum

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation

ADIAC

Responsable Formation

A.D.I.A.C.
La Maison des Agriculteurs
9 rue Jean Grémillon
72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 43 68 66 - Fax 02 72 88 98 30

Le stagiaire

Nom et prénom

Le

ADIAC (N° organisme de formation 52 720060072) :

La Maison des agriculteurs – 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 – Tél. : 02 43 43 68 68 – www.agri72.fr